



SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL
MOBILITÉ ET TRANSPORTS

ENQUÊTE BEMOB: LA PRATIQUE DU TÉLÉTRAVAIL EN BELGIQUE SECONDE ÉDITION



www.mobilit.belgium.be

.be

Auteur :

Service public fédéral Mobilité et Transports

Direction générale Politique de Mobilité durable et ferroviaire

Direction Mobilité - Service Études et Enquêtes

enquetewwv@mobilit.fgov.be

Editeur responsable :

Emmanuelle Vandamme, rue du Progrès 56 - 1210 Bruxelles

Dépôt légal : D/2023/13.831/13

Table des matières

| | |
|--|----|
| Enquête BeMob : La pratique du télétravail en Belgique, seconde édition | 3 |
| Méthodologie | 3 |
| L'enquête | 3 |
| Les caractéristiques du panel de répondants..... | 3 |
| Chiffres du télétravail | 4 |
| Télétravailleurs en Belgique et selon la région du domicile..... | 4 |
| Nombre de jours prestés en télétravail, en Belgique et selon la région du lieu de travail..... | 5 |
| Le télétravail et la mobilité..... | 6 |
| Télétravail et distance domicile-travail | 6 |
| Télétravail et mode de transport | 6 |
| Impact du télétravail sur les habitudes de mobilité..... | 8 |
| L'organisation du télétravail..... | 10 |
| Télétravail selon la taille et la politique de l'entreprise en matière de télétravail | 10 |
| Lieux et jours du télétravail | 11 |
| Conditions du télétravail | 12 |
| Matériel pour télétravailler | 12 |
| Les facteurs qui encouragent ou découragent au télétravail | 14 |
| Le télétravail et la mobilité, messages-clés..... | 16 |

Enquête BeMob : La pratique du télétravail en Belgique, seconde édition

Méthodologie

L'enquête

L'enquête a été menée auprès de **3750 travailleurs belges** en trois vagues entre **octobre 2022** et **mai 2023**. Cette enquête fait partie d'une enquête plus large sur les déplacements, entre le domicile et le lieu de travail, se déroulant en plusieurs vagues afin de couvrir les différentes saisons de l'année et qui cible spécifiquement des travailleurs belges. Il s'agit de la poursuite d'une première enquête lancée en 2022¹.

Les caractéristiques du panel de répondants

Les 3750 travailleurs de l'enquête se répartissent de la manière suivante :

- 1879 femmes et 1871 hommes ;
- 946 répondants sont âgés de 18 à 34 ans, 1632 entre 35 et 54 ans et 1172 de 55 ans et plus ;
- 1883 répondants ont un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur au maximum et 1867 un diplôme de l'enseignement supérieur ;
- 2225 répondants résident en Flandre, 1157 en Wallonie et 368 à Bruxelles.

D'un point de vue professionnel, les répondants se distribuent ainsi :

| | Nombre de répondants |
|--|----------------------|
| Profession | |
| Ouvrier | 567 |
| Employé | 1834 |
| Fonctionnaire | 652 |
| Professeur | 235 |
| Cadre moyen | 193 |
| Cadre supérieur/direction | 72 |
| Profession libérale (avocat, ...) | 50 |
| Classe moyenne (commerçant, négociant) | 17 |
| Indépendant (agriculteur, entrepreneur) sans personnel | 99 |
| Chef d'entreprise avec 1 - 5 employés | 18 |
| Chef d'entreprise avec 6 - 50 employés | 7 |
| Chef d'entreprise avec plus de 50 employés | 6 |
| Taille de l'entreprise qui emploie | |
| Moins de 10 travailleurs | 414 |
| Entre 10 et 49 travailleurs | 514 |
| Entre 50 et 99 travailleurs | 392 |
| Entre 100 et 249 travailleurs | 510 |
| Entre 250 et 1000 travailleurs | 682 |
| Plus de 1000 travailleurs | 1238 |

¹ <https://mobilit.belgium.be/fr/publications/bemob-la-pratique-du-teletravail-en-belgique-en-2022>

Chiffres du télétravail

Télétravailleurs en Belgique et selon la région du domicile

Au moment de l'enquête, **33 % des répondants** ont déclaré prester **au moins un jour par semaine en télétravail** (contre 32 %, lors de la première enquête).

Ce sont les **Bruxellois** qui déclarent **le plus** télétravailler, avec 42 % de répondants qui prestant au moins 1 jour par semaine en télétravail, et les **Wallons le moins**, avec 29 % de répondants qui prestant au moins 1 jour par semaine en télétravail. (Voir Figure 1, pour la répartition du pourcentage de télétravailleurs).

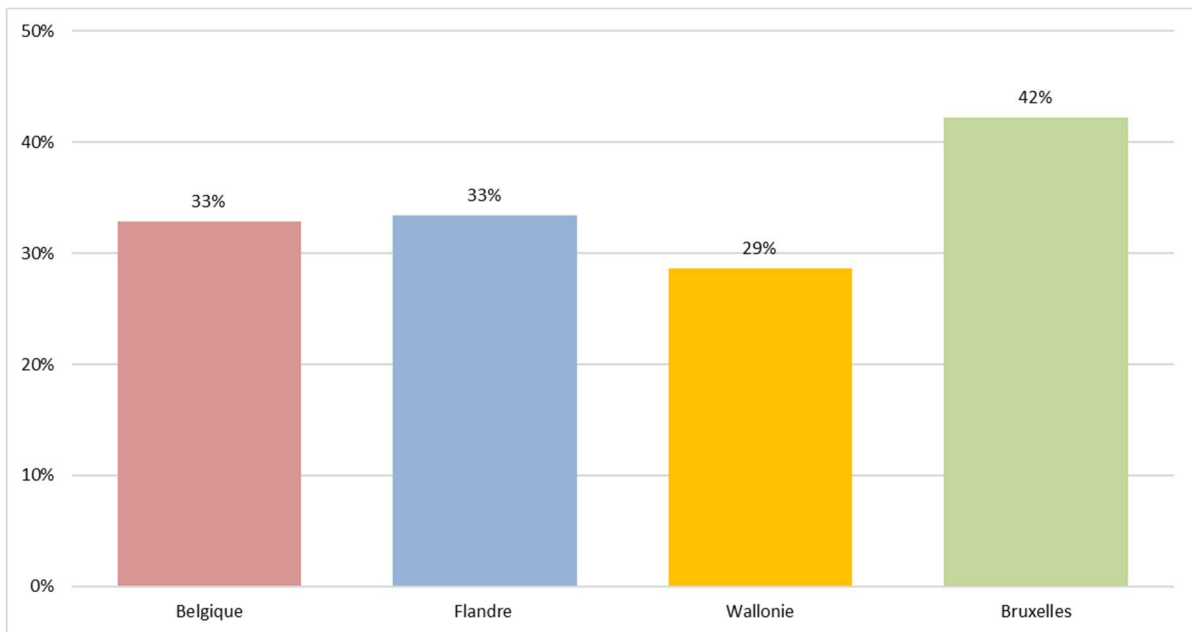


Figure 1 Pourcentage de répondants prestant au moins un jour par semaine en télétravail, en Belgique et dans les trois régions

Nombre de jours prestés en télétravail, en Belgique et selon la région du lieu de travail

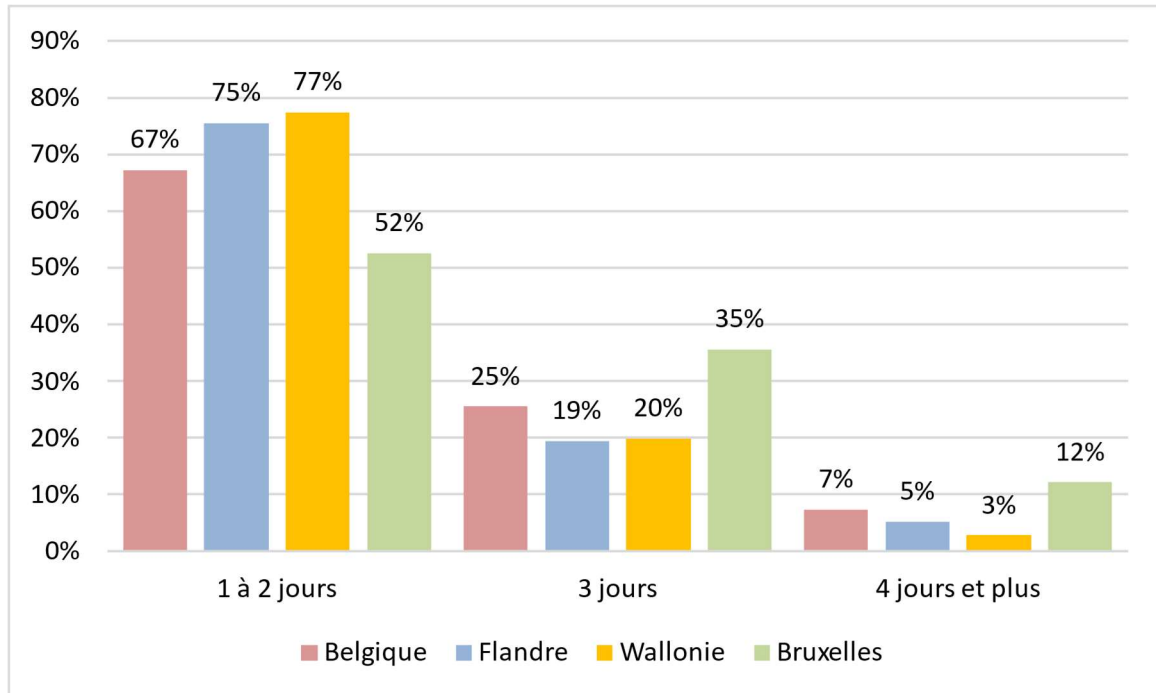


Figure 2 Nombre de jours prestés par semaine en télétravail par les télétravailleurs, en Belgique et selon la région de travail

A l'échelle de la Belgique, il apparaît que les télétravailleurs de l'enquête prestent **le plus souvent 1 à 2 jours par semaine en télétravail** (67 %). On peut également noter que 35 % des répondants travaillant à Bruxelles peuvent bénéficier d'un régime de 3 de télétravail par semaine.

Voir Figure 2, pour la répartition du nombre de jours de télétravail par semaine selon la région du lieu de travail.

Le télétravail et la mobilité

Télétravail et distance domicile-travail

Les données de l'enquête montrent que la proportion de télétravailleurs progresse à mesure que la distance entre le domicile et le lieu de travail augmente. **Au-delà de 50 km, plus de la moitié des répondants télétravaillent** au moins un jour par semaine (voir Figure 3).

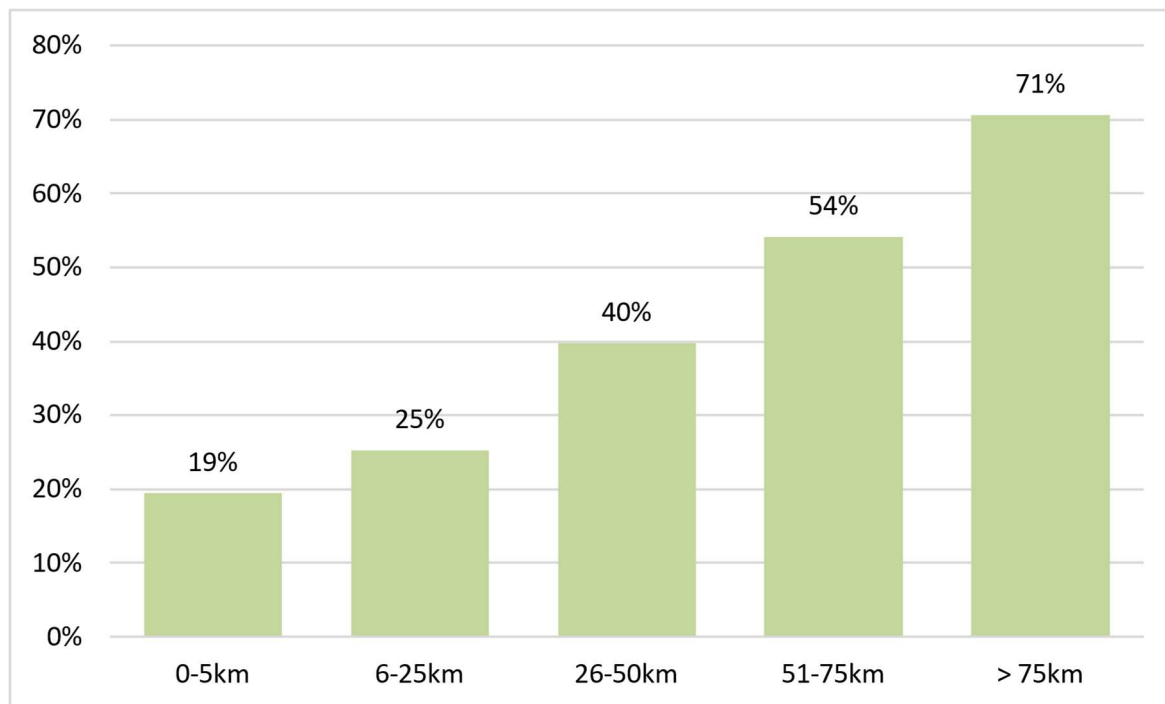


Figure 3 Pourcentage de télétravailleurs, selon la distance domicile-travail

Télétravail et mode de transport

En ce qui concerne les modes de transport principal pour effectuer les trajets entre le domicile et le lieu de travail, le résultat le plus notable est que **davantage de télétravailleurs prennent le train que les non-télétravailleurs**, 70 % versus 30 %. La comparaison entre les télétravailleurs versus les non-télétravailleurs pour chaque mode est présentée à la Figure 4.

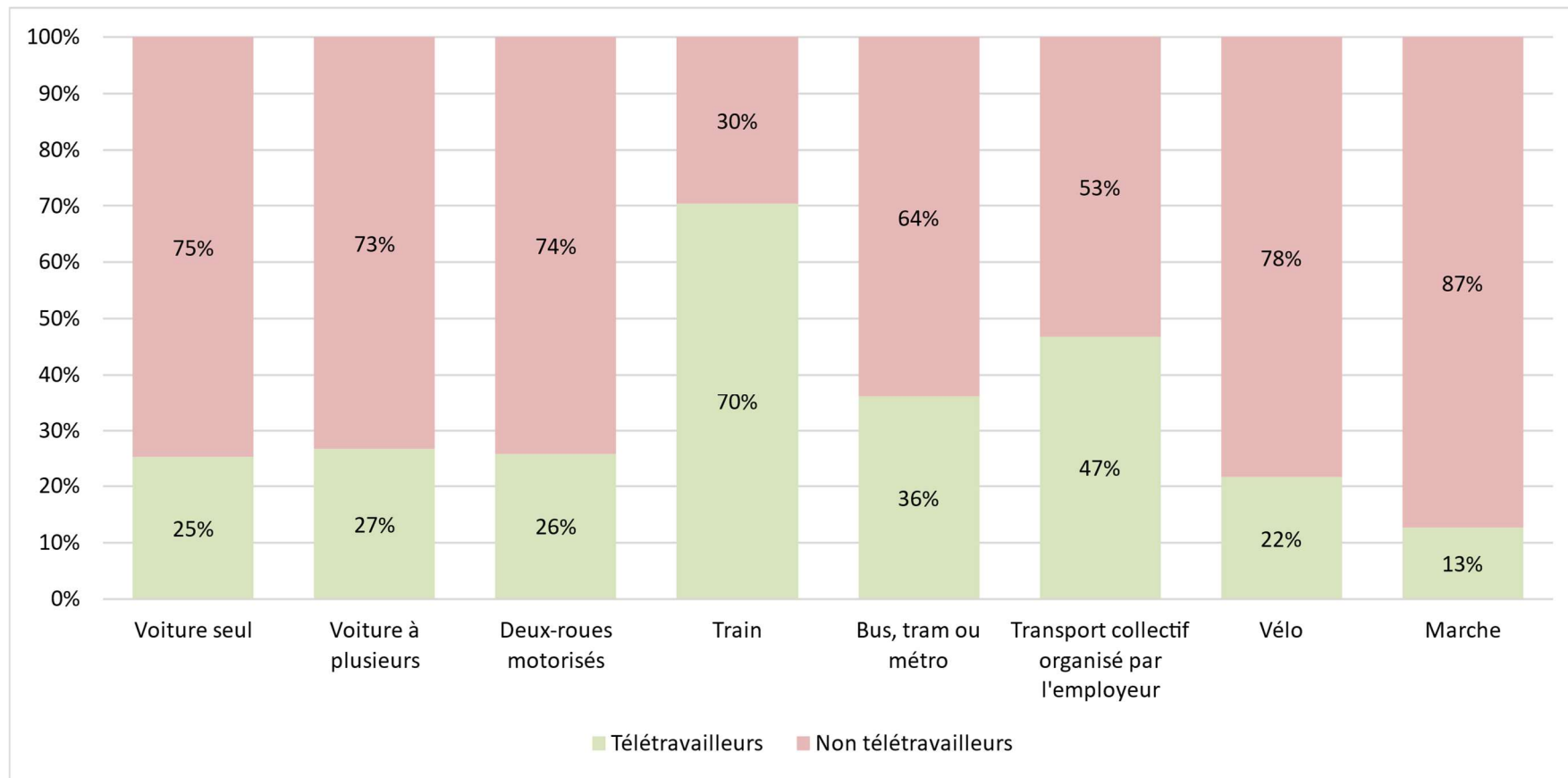


Figure 4 Pourcentage de télétravailleurs versus de non-télétravailleurs pour les principaux modes de transport des trajets domicile-travail

Impact du télétravail sur les habitudes de mobilité

Globalement, le télétravail n'induit pas de nombreux déplacements supplémentaires ou de changements importants quant aux moments durant lesquels sont effectués les déplacements. Toutefois pour **les déplacements liés aux courses et aux services, il existe une augmentation du nombre ou un changement du moment où ils sont effectués (en semaine et en journée ; plutôt qu'en soirée, le week-end ou durant des jours de congé) chez 35 % et 31 % des télétravailleurs de l'enquête**, respectivement.

Grâce au télétravail, un certain nombre de répondants seraient **davantage motivés à prendre les transports en commun plutôt que la voiture pour se rendre au travail (29 %) ou encore à enfourcher leur vélo (31 %)**, les jours où ils ne télétravaillent (ou télétravailleraient) pas.

Si en raison du télétravail **la distance entre le domicile et le lieu n'est plus un facteur décisif en cas de changement d'employeur pour 45 % des répondants, 56 % d'entre eux n'envisageraient pas un déménagement vers une localisation plus éloignée du lieu de travail.**

La pratique du télétravail par un grand nombre de travailleurs donne à certains le sentiment que les problèmes liés au stationnement ou à l'usage de la voiture seraient réduits (pour 37 % et 40 % des répondants, respectivement).

Mais aussi, **le télétravail pourrait augmenter le seuil de tolérance de certains répondants face aux désagréments éventuels qui peuvent émailler les déplacements à pied ou à vélo (37 %) ou encore en voiture (35 %), mais aussi en transports en commun (29 %).** (Voir Figure 5, pour le détail des réponses).

En termes de demande de mobilité, en se basant d'une part sur la distance domicile-travail et le nombre de jours de télétravail par semaine renseignés par les répondants de l'enquête et d'autre part le nombre de travailleurs en Belgique, on peut estimer une **économie de 36 millions de kilomètres par jour pour les déplacements domicile-travail** qui ne sont pas effectués par les télétravailleurs.²

² Toutefois, l'impact positif du télétravail sur la mobilité doit être nuancé par de possibles effets rebond dont notamment l'augmentation de distance-domicile en cas de changement d'employeur ou de déménagement du travailleur (la distance représentant un moins grand obstacle grâce au télétravail). Pour plus d'informations, le lecteur peut consulter le document suivant : Greenworking et ADEME. 2020. Etude sur la caractérisation des effets rebond induits par le télétravail.

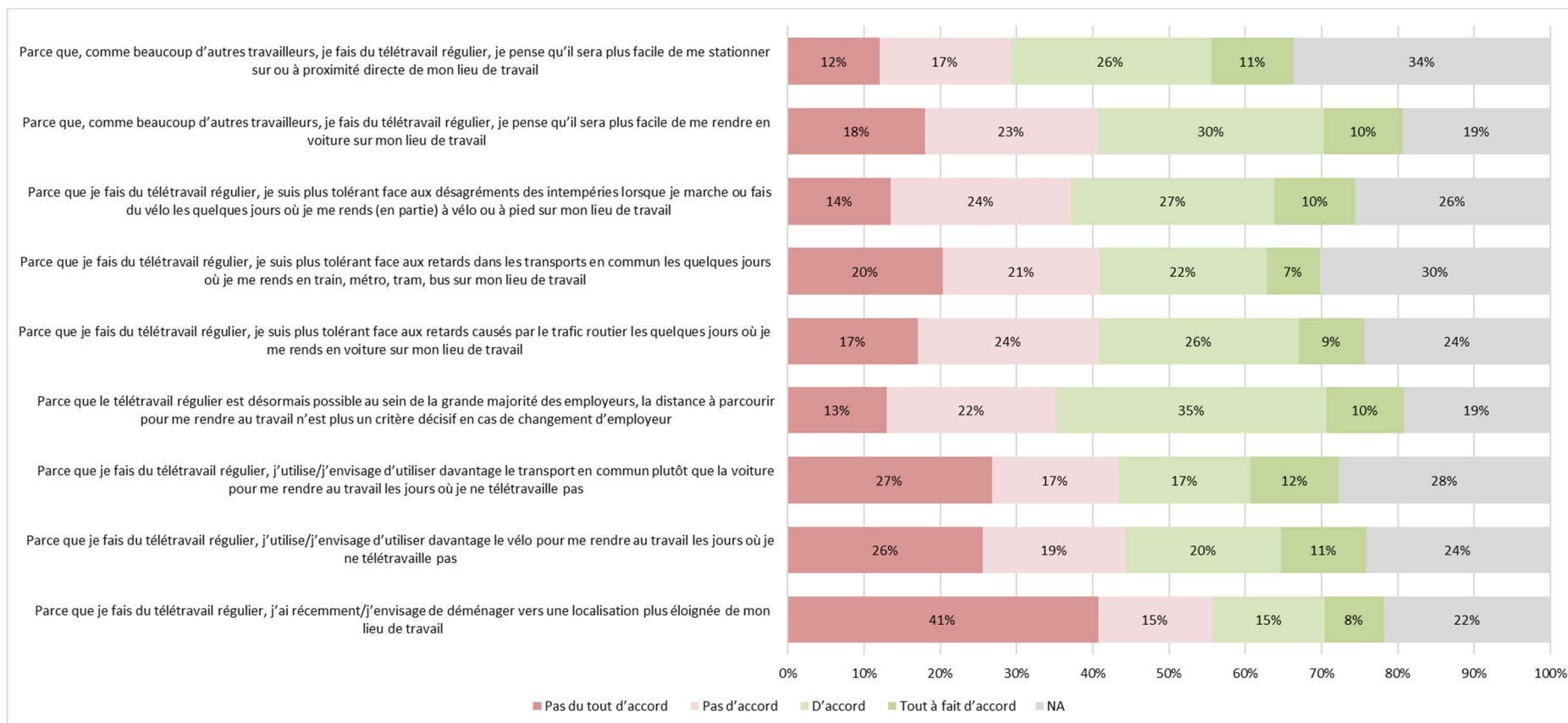


Figure 5 Impact du télétravail sur les habitudes de mobilité

L'organisation du télétravail

Télétravail selon la taille et la politique de l'entreprise en matière de télétravail

C'est pour les répondants travaillant **en Wallonie que l'on trouve le plus d'employeurs qui n'autorisent pas le télétravail (68 %)**. Voir Figure 6, pour le nombre autorisé de jours de télétravail.

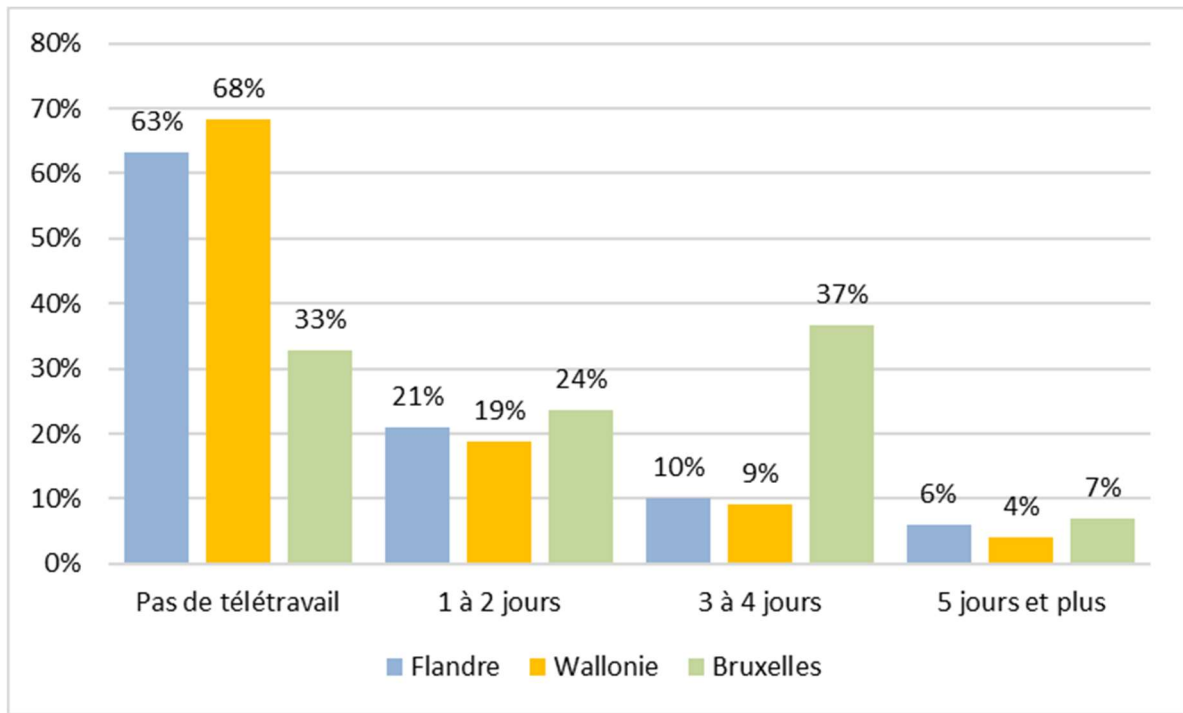


Figure 6 Nombre maximum de jours de télétravail par semaine autorisés par l'employeur, selon la région de travail

A l'heure de cette seconde édition de l'enquête, il existe toujours une marge de progression possible puisque 20 % des répondants de l'enquête souhaitent faire du télétravail, alors que l'employeur ne l'autorise pas.

Lieux et jours du télétravail

Il ressort des données de l'enquête que **le télétravail s'effectue majoritairement au domicile du travailleur** (96 % des télétravailleurs de l'étude). Les bureaux satellites semblent encore peu utilisés (7 %). Pourtant, ces derniers peuvent être plus proches du lieu de domicile et sont souvent situés à des endroits privilégiés (proches des transports en commun, de services, etc.). Ils pourraient donc avoir un impact positif en termes de mobilité tout en offrant une alternative confortable au domicile du travailleur.

Le vendredi et le mercredi semblent être les jours privilégiés pour télétravailler (voir Figure 7, pour la répartition des jours de télétravail).

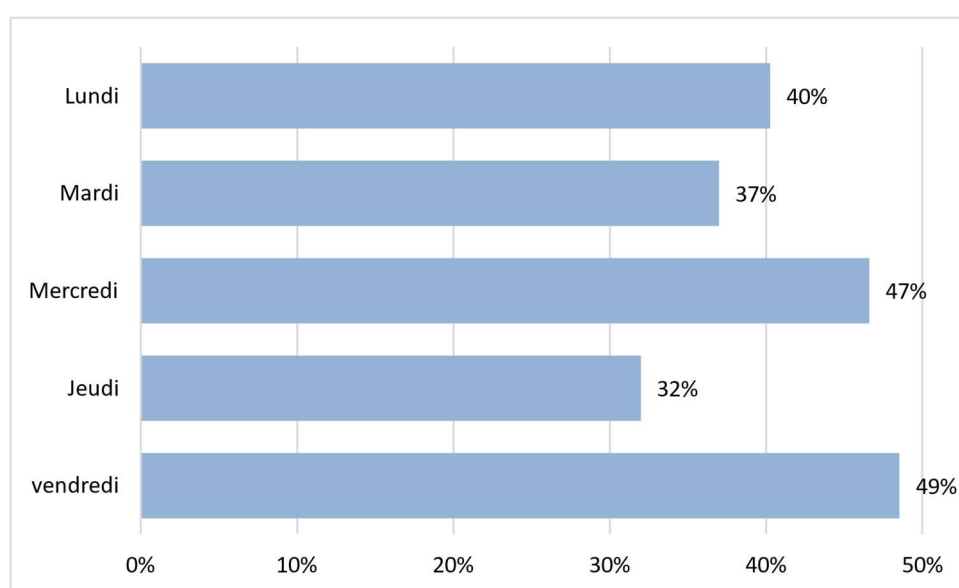


Figure 7 Jours de la semaine durant lesquels est effectué le télétravail

Malgré 33 % de répondants ayant indiqué vouloir travailler en présentiel 5 jours par semaine, **une répartition plutôt équilibrée semble avoir la faveur des répondants ; c'est-à-dire, 3 jours de présentiel et 2 jours de télétravail** (pour 17 % des répondants) ou **2 jours de présentiel et 3 jours de télétravail** (pour 16 % des répondants).

| Répartition idéale entre les jours en télétravail et les jours en présentiel au bureau | Pourcentage de choix |
|--|----------------------|
| 5 jours de télétravail | 6 % |
| 1 jour au bureau + 4 jours de télétravail | 10 % |
| 2 jours au bureau + 3 jours de télétravail | 16 % |
| 3 jours au bureau + 2 jours de télétravail | 17 % |
| 4 jours au bureau + 1 jours de télétravail | 11 % |
| 5 jours au bureau | 33 % |
| 5 jours au bureau avec la possibilité de faire du télétravail en demande | 8 % |

Conditions du télétravail

Comme le suggère la Figure 8, les télétravailleurs ont besoin de différents éléments **pour télétravailler dans de bonnes conditions, allant du mobilier aux outils de communication en passant par le matériel bureautique**. Les **indemnités** pour couvrir les frais liés au travail à domicile (téléphonie, connexion internet, eau, chauffage, électricité, etc.) sont également des facteurs positifs pour télétravailler dans de bonnes conditions. **L'adaptation du management** à cette nouvelle organisation du travail est également importante, pour plus de la moitié des répondants de l'enquête.

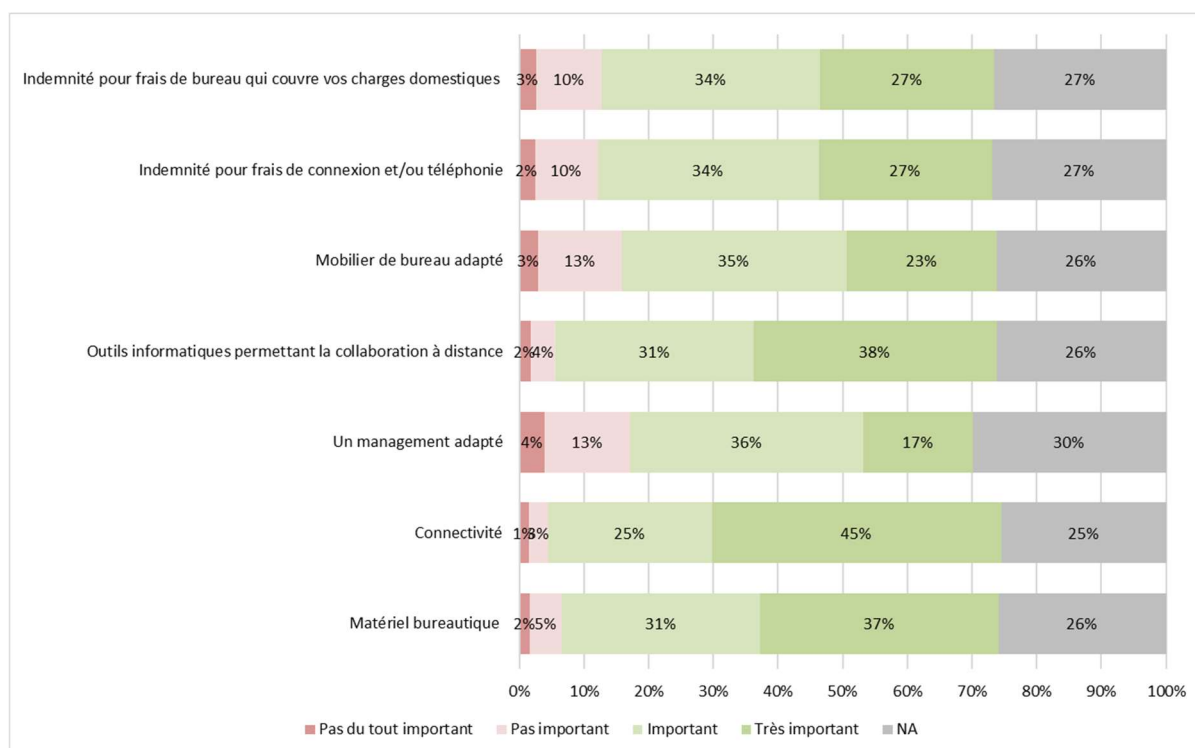


Figure 8 Les éléments pour télétravailler dans de bonnes conditions

Il ressort également des données que **45 % des télétravailleurs de l'enquête perçoivent une indemnisation** pour le fait d'effectuer du télétravail (avec un montant moyen de 46 euros par mois).

Matériel pour télétravailler

La **majorité** des télétravailleurs de l'enquête dispose d'un **ordinateur portable**, le plus souvent totalement payé par l'employeur (pour 70 % des télétravailleurs) et plus de la moitié disposent d'un casque également fourni par l'employeur (52 % des télétravailleurs de l'enquête).

Un grand nombre de télétravailleurs semblent payer eux-mêmes leur connexion internet et leur smartphone et abonnement (ces frais peuvent être couverts en partie par une indemnisation de l'employeur).

Encore **beaucoup de télétravailleurs de l'enquête ne disposent pas encore d'une table de bureau** (29 % et 30 %, respectivement), ou encore **d'un écran ou d'un clavier supplémentaire** (39 % et 41 %, respectivement). Les ordinateurs fixes semblent voués à disparaître. (Voir Figure 9, pour le détail de l'équipement des télétravailleurs).

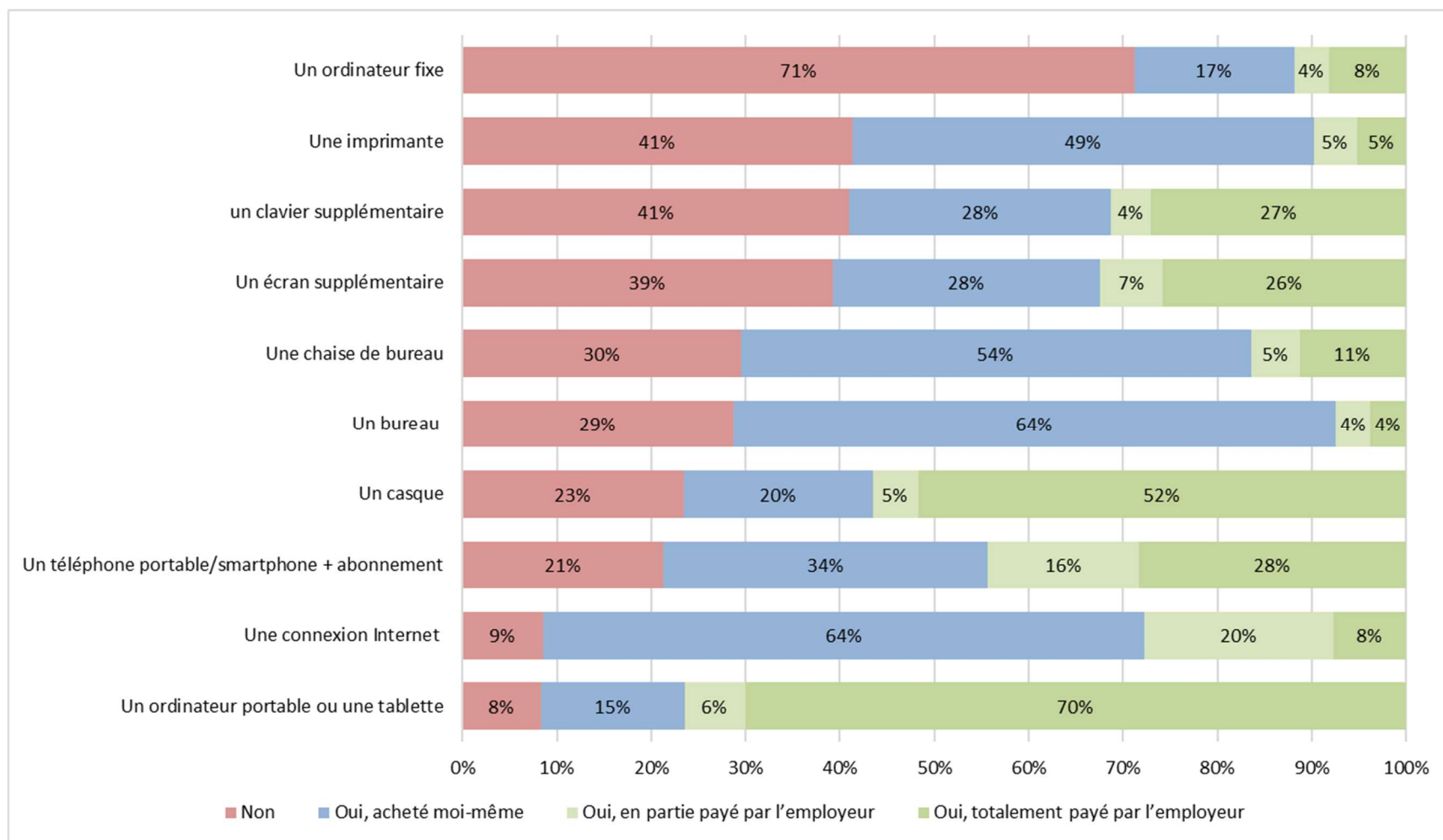


Figure 9 Les ressources matérielles dont disposent les télétravailleurs

Les facteurs qui encouragent ou découragent au télétravail

Une première interrogation naturelle lorsque l'on envisage le télétravail est d'évaluer si son emploi est effectivement compatible avec le télétravail.

De manière logique, ce sont principalement les répondants qui ne font pas de télétravail qui indiquent que leur travail actuel n'est pas compatible avec le télétravail. Toutefois, on peut noter que **16 % des non-télétravailleurs estiment que leur travail actuel est compatible avec le télétravail et 12 % avec des ajustements mineurs**. Ces données pourraient indiquer qu'il existe encore une **marge de progression** dans le domaine du télétravail. (Voir Figure 10, pour le détail des réponses).

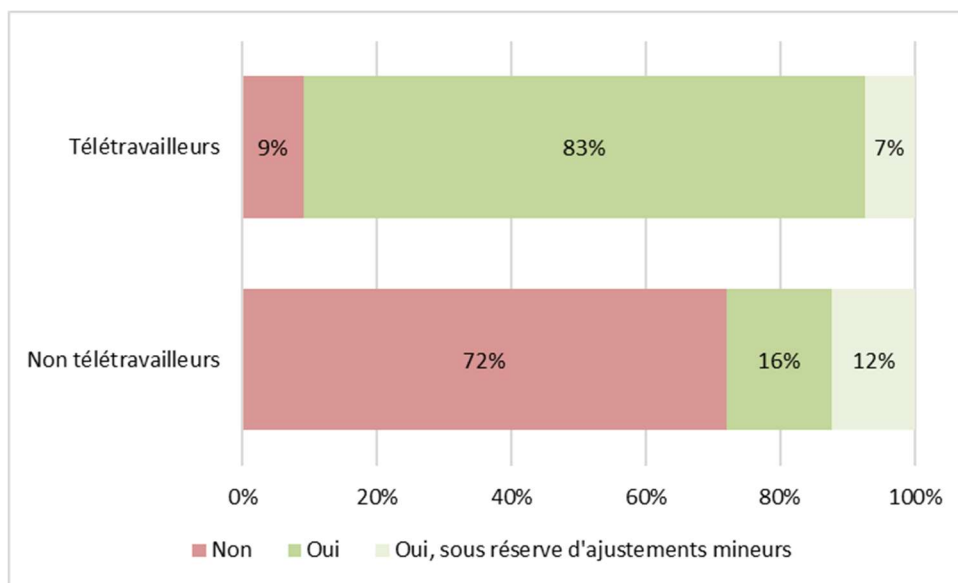


Figure 10 Pourcentage de non-télétravailleurs versus de télétravailleurs qui estiment que leur travail actuel est compatible avec le télétravail

Pour les répondants de cette enquête, **plusieurs facteurs sont considérés comme encourageant au télétravail**. Le **gain de temps** (lié à la diminution du nombre des trajets domicile-travail) et le **meilleur équilibre entre vie privée et professionnelle** semblent être ceux qui seraient les plus encourageants (pour 59 % et 58 % des répondants, respectivement). Mais, les autres facteurs que nous avons soumis à l'appréciation des répondants ne sont pas loin derrière, comme le montre la Figure 11).

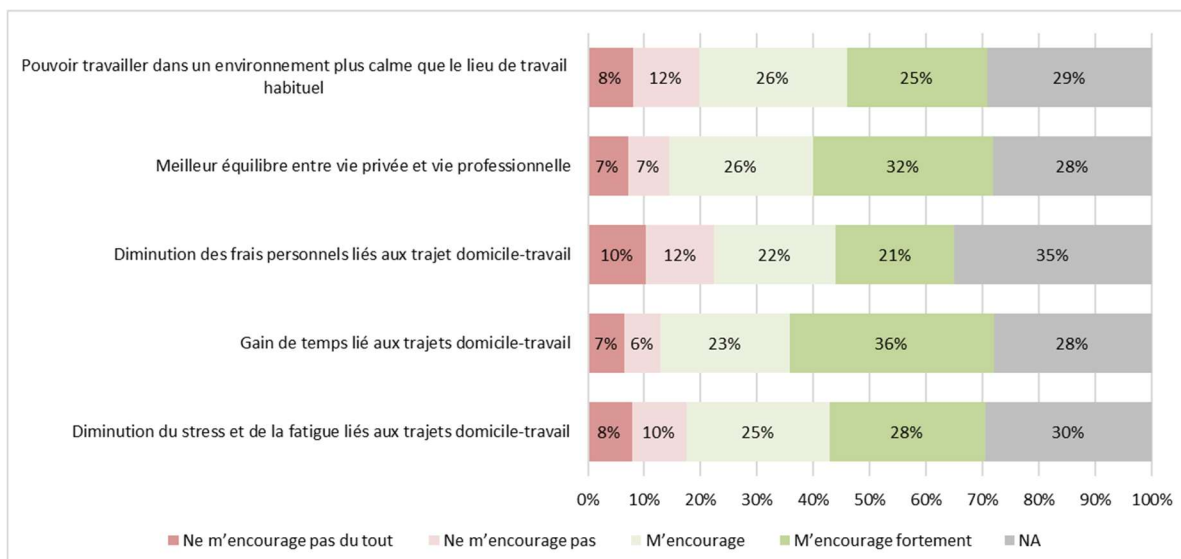


Figure 11 Facteurs qui encouragent à faire du télétravail

La perte de contact social reste le facteur qui décourage le plus grand pourcentage de répondants à faire du télétravail (41 %). L'augmentation des charges liées au travail à domicile (chauffage, électricité, eaux, etc.) pèse également en défaveur du télétravail pour plus d'un répondant sur trois. (Voir Figure 12, pour le détail des réponses).

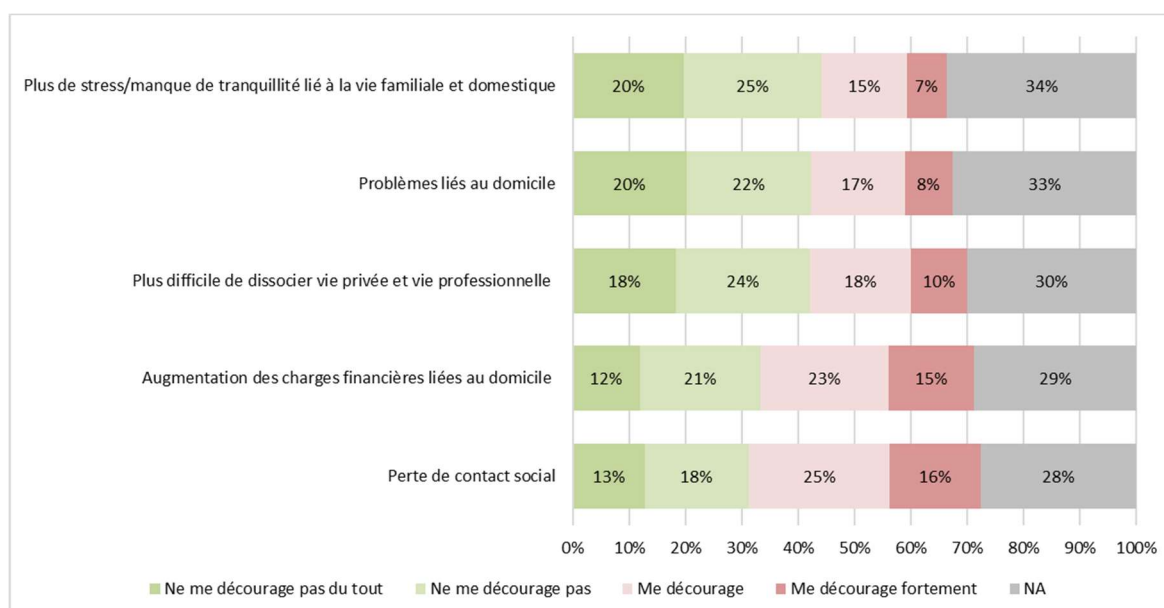


Figure 12 Facteurs qui découragent à faire du télétravail

Le télétravail et la mobilité, messages-clés

- Il ressort de cette enquête que **33 % des répondants** présentent **au moins un jour par semaine en télétravail**. Ce pourcentage est plus élevé pour **les Bruxellois** de l'enquête avec **42 % de télétravailleurs** et plus bas pour les **Wallons** de l'enquête avec **29 % de télétravailleurs**.
- Grâce au télétravail, ce sont **36 millions de kilomètres par jour** qui ont pu être évités au moment de l'enquête (dont **16 millions en voiture**).
- Le télétravail s'effectue majoritairement **au domicile des travailleurs** et de préférence le **mercredi** et le **vendredi**.
- L'enquête montre que la proportion de télétravailleurs progresse à mesure que la distance domicile-travail augmente. **Au-delà de 50 km entre le domicile et le lieu de travail, plus de la moitié des répondants télétravaillent** au moins un jour par semaine.
- Parmi les travailleurs qui utilisent **le train** pour les **déplacements domicile-travail**, il y a **davantage de télétravailleurs que de non-télétravailleurs**, 70 % versus 30 %.
- Chez un certain pourcentage des télétravailleurs de l'enquête, **les déplacements liés aux courses et aux services augmentent ou sont effectués en semaine et en journée plutôt qu'en soirée, le week-end ou durant des jours de congé** (35 % et 31 %, respectivement).
- Grâce au télétravail, certains répondants seraient davantage **motivés** à prendre les **transports en commun plutôt que la voiture pour se rendre au travail** (29 %) ou encore à enfourcher **leur vélo** (31 %).



SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL
MOBILITÉ ET TRANSPORTS

www.mobilit.belgium.be



Numéro de dépôt (D/2023/13.831/13)

Éditeur responsable: Emmanuelle Vandamme • Présidente • Rue du progrès 56 • 1210 Bruxelles